



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

**Département de l'intérieur
et de la mobilité**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2

Case postale 3918

1211 Genève 3

Téléphone 022 546 72 40

Télécopieur 022 546 72 50

DIFFUSION

MM. Maudet

Pagani

Mmes Salerno

Alder

MM. Kanaan

Moret

Burri

Krebs

Lévrier

Zagato

Vicente

Mermillod

Schweri

Mmes Heurtault-Malherbe

Luthi

SCM

Service juridique

Dossiers

PR-861 III

DÉCISION

du 30 AVR. 2012

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville
de Genève du 30 janvier 2012

Fo
No 44/12

VILLE DE GENEVE Administration centrale
Reçu 03 MAI 2012
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 30 janvier 2012,
ayant pour objet :

un crédit de 660 000 F destiné au remplacement du collecteur du
boulevard Emile-Jacques-Dalcroze, situé sur les parcelles, section Cité,
N^{os} 2973, 7122, 7229, 7230, 7234, propriété du domaine public communal,
et 4277, propriété privée de la Ville de Genève,

EST APPROUVÉE.

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :

Genève 2 ex

SIG, RF, DGM,

SSCO-SF, SPDE 1 ex

SSCO 2 ex